

Au Collège communal
Service urbanisme
Grand Place, 1
1480 Tubize

Déclaration de début de travaux (1)

Au collège des bourgmestre et Echevins,

Je vous signale que les travaux à réaliser sur le bien sis
pour lesquels un permis d'urbanisme / un raccordement à l'égout n°/..... m'a été délivré
le .. / .. / 20.. commenceront le .. / .. / 20.. et seront terminés approximativement le .. / .. /
20..

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Bourgmestre et Echevins, l'assurance de ma parfaite
considération.

Fait à Tubize, le .. / .. / 20.

Certifié sincère et véritable

(signature)

Titulaire du permis :

Nom :

Adresse :

Localité :

N° de téléphone :

Nous vous informons que toute occupation du domaine public doit au préalable être déclarée auprès
du Service Recette (02/391.39.34) à l'aide du formulaire « occupation du domaine public » fourni en
annexe et que la restitution de votre caution voirie nécessitera une visite du Service urbanisme
(02/391.39.58) en fin de chantier.

En cas de domaine public dégradé au devant de votre parcelle faisant l'objet du présent permis, nous
vous invitons à procéder, avant l'entame de votre chantier, à un état des lieux (comprenant entre
autres les photos des dégradations) qui doit être transmis au Service Urbanisme par courrier. Sans cet
état des lieux transmis au préalable, toute dégradation du domaine public sera considérée comme
résultante de votre chantier et nous nous réserverons alors le droit de ne pas restituer la caution tant
que celle-ci n'aura pas été réparée

(1) Document à retourner à l'Administration communale de Tubize dûment complété et signé au plus tard 15 jours
avant le début des travaux accompagné le cas échéant de la déclaration initiale PEB